SÉANCE ORDINAIRE

14 NOVEMBRE 2017

Deux cent trentième séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, tenue au centre administratif, 210, rue Notre-Dame, Saint-Jean-sur-Richelieu, ce 14ème jour de novembre 2017 et à laquelle sont présents :

Présences:

Mesdames et messieurs les commissaires : Nadine Arseneault, Réjean Bessette, François Blais, Gisèle Bombardier, Andrée Bouchard, Pierre Boudreau, Isabelle Brulotte, Manon Côté, Annie Ducharme, Stéphane Surprenant et Pierre Therrien.

Madame et messieurs les commissaires parents : Josée Hébert, Lionel Degoud et Pierre Hamelin.

Autres

présences :

Monsieur Eric Blackburn, directeur général;

Madame Dominique Lachapelle, directrice générale adjointe;

Madame Sophie Latreille, directrice générale adjointe;

Monsieur Mario Champagne, directeur général adjoint et secrétaire général; Monsieur François Bergeron, directeur du Service des ressources matérielles;

Monsieur Alain Camaraire, directeur du Service des ressources éducatives aux jeunes et du transport scolaire;

Madame Katleen Loiselle, directrice du Service des ressources humaines:

Madame Annie Lussier, directrice par intérim du Service des technologies de l'information.

Absence:

Monsieur le commissaire parent : Olivier Demers-Payette.

01. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Andrée Bouchard, présidente, ouvre la séance.

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

HR 17.11.14 001

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

Que l'ordre du jour soit accepté tel que déposé.

ORDRE DU JOUR

- 01. Présences et ouverture de la séance.
- 02. Adoption de l'ordre du jour.
- 03. Capsule pédagogique.
- 04. Période de questions du public.
- O5.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du 17 octobre 2017 (document SG 17.11.14-05.1).
 - Suivi au procès-verbal.
- 05.2 Correspondance
- 05.2.1 De monsieur Sébastien Proulx, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport : Autorisation à continuer d'offrir, à compter de septembre 2017, le programme de formation en entreprise et récupération à la Polyvalente Marcel-Landry pour les années scolaires 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020.
- 05.3 Mot de la présidente et parole aux commissaires.
- 05.4 Engagement (personnel-cadre) (document séance tenante : DG 17.11.14-05.4).

- 05.5 Nomination de membres au comité exécutif (document SG 17.11.14-05.5).
- 05.6 Nomination de commissaires sur divers comités internes.
- 05.6.1 Comité des ressources humaines (document SG 17.11.14-05.6.1).
- 05.6.2 Comité de gouvernance et d'éthique (document SG 17.11.14-05.6.2).
- 05.6.3 Comité de vérification (document SG 17.11.14-05.6.3).
- 05.6.4 Comité consultatif du transport (document SG 17.11.14-05.6.4).
- 05.6.5 Comité de révision de décision (document SG 17.11.14-05.6.5).
- 05.6.6 Comité d'Appréciation du rendement du directeur général (document SG 17.11.14-05.6.6)
- 05.7 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles pour les années 2018-2021, la liste des écoles et des centres et les actes d'établissement pour l'année scolaire 2018-2019 Dépôt pour consultation (document SG 17.11.14-05.7, SG 17.11.14-05.7a, SG 17.11.14-05.7b et SG 17.11.14-05.7c).
- O5.8 Cession de terrain en faveur du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (document SG 17.11.14-05.8).
- 06.1 Octroi des contrats de berlines (document SREJTS 17.11.14.06.1).
- O6.2 Affiliation au Réseau du Sport Étudiant du Québec de la Montérégie (RSEQ Montérégie) (document SREJTS 17.11.14-06.2).
- Achats regroupés pour l'achat d'équipements et de logiciels de réseau (document TI 17.11.14-08.1).
- 09.1 Engagements (document RH 17.11.14-09.1).
- 10.1 Régime d'emprunts à long terme (documents RF 17.11.14-10.1).
- 11.1 Adjudication de contrats
- 11.1.1 Acquisition de système de navigation global satellitaire École professionnelle des Métiers, édifice Laurier (document RM 17.11.14-11.1.1).
- 11.1.2 Acquisition d'appareils d'épilation École professionnelle des Métiers, édifice Normandie (document RM 17.11.14-11.1.2).
- 12 Remerciements et félicitations
- 12.1 Félicitations aux élus municipaux (document CC 17.11.14-12.1).
- 13- Autres sujets.
- 14- Levée de la séance.

Adopté à l'unanimité.

03. <u>CAPSULE PÉDAGOGIQUE</u>

En lien avec les orientations 1 et 2 du Plan stratégique de la Commission scolaire - Augmenter les taux de réussite et de persévérance de tous les élèves et Favoriser le développement d'un environnement éducatif de qualité, dans une dynamique de coopération en réponse aux besoins des élèves ainsi que de la *Politique de la réussite éducative* Enjeu 1 – Des interventions précoces, rapides et continues, Enjeu 7 – Un engagement parental mieux soutenu et Enjeu 8 – Un appui concerté de la communauté, monsieur Louis Racine, conseiller pédagogique et madame Amélie Girard Lépine, conseillère à l'éducation préscolaire présentent le Programme Passe-Partout offert à la Commission scolaire des Hautes-Rivières.

04. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Madame Marie-France Bibeau, parent, reprend le projet d'une école publique alternative à la Commission scolaire des Hautes-Rivières. Elle interpelle le conseil des commissaires sur la faisabilité et le processus à suivre pour faire évoluer le projet.

Madame Marie-Claude Goyer, parent, se questionne sur les services offerts en classe de langage.

05.1 <u>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU 17 OCTOBRE 2017</u> (document SG 17.11.14-05.1)

Chaque membre du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires tenue le 17 octobre 2017 au moins six heures avant le début de la présente séance;

HR 17.11.14 002

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 octobre 2017 et d'adopter ledit procès-verbal tel que déposé.

Adopté à l'unanimité.

SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Monsieur Eric Blackburn, directeur général, mentionne aux membres du conseil des commissaires que les suivis administratifs ont été effectués quant aux décisions prises lors de la séance ordinaire du 17 octobre 2017.

05.2 CORRESPONDANCE

05.2.1 De monsieur Sébastien Proulx, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport : Autorisation à continuer d'offrir, à compter de septembre 2017, le programme de formation en entreprise et récupération à la Polyvalente Marcel-Landry pour les années scolaires 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020.

05.3 MOT DE LA PRÉSIDENTE ET PAROLE AUX COMMISSAIRES

Madame Andrée Bouchard, présidente, informe les membres du conseil des commissaires des activités auxquelles elle et certains collègues ont participé depuis la séance ordinaire du 17 octobre 2017.

Monsieur Pierre Hamelin, commissaire parent, mentionne que la prochaine rencontre du comité EHDAA aura lieu le 20 novembre 2017.

Madame Josée Hébert, commissaire parent, mentionne que le comité de parents de la Commission scolaire offrira aux parents d'élèves une conférence gratuite intitulée « Mon rôle dans l'obligation parentale sur les devoirs ». Cette conférence sera animée par madame Marie-France Maisonneuve, le mercredi 29 novembre 2017 à 19 h à la Polyvalente Marcel-Landry.

05.4 <u>ENGAGEMENT (PERSONNEL-CADRE)</u> (document séance tenante : DG 17.11.14-05.4)

Considérant la structure administrative des cadres pour l'année scolaire 2017-2018 adoptée par le conseil des commissaires le 16 mai 2017 aux termes de la résolution HR 17.05.16-005;

Considérant l'ouverture du poste et les travaux réalisés par le comité de sélection composé de mesdames Martine Éthier-Fournier et Katleen Loiselle ainsi que de messieurs Pierre Boudreau et Mario Champagne;

HR 17.11.14 003

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

Que, sur recommandation du comité de sélection, madame Véronique Chehab soit engagée au poste de coordonnatrice du Service des ressources humaines et ce, à compter du 27 novembre 2017.

Que, conformément à l'article 6.2.3 de la *Politique locale de gestion*, madame Véronique Chehab soit soumise à une période probatoire d'une année.

Adopté à l'unanimité.

05.5 NOMINATION DE MEMBRES AU COMITÉ EXÉCUTIF (document SG 17.11.14-05.5)

Considérant que le comité exécutif de la Commission scolaire des Hautes-Rivières est formé de sept membres ayant le droit de vote, plus la présidente du conseil des commissaires et un commissaire représentant du comité de parents (résolution HR 14.11.11-007);

Considérant que le mandat des membres du comité exécutif est d'une durée de deux ans (résolution HR 14.11.11-008);

Considérant que les mandats de mesdames Gisèle Bombardier, Isabelle Brulotte et Josée Hébert ainsi que monsieur Pierre Therrien, viennent à échéance à la présente séance (résolution HR 15.11.17-007);

Monsieur Pierre Boudreau propose monsieur Stéphane Surprenant.

Monsieur Pierre Therrien propose madame Isabelle Brulotte.

Monsieur François Blais propose monsieur Pierre Boudreau.

Madame Isabelle Brulotte propose madame Josée Hébert.

Madame Josée Hébert propose monsieur Pierre Hamelin.

Monsieur Pierre Therrien propose monsieur Lionel Degoud.

N'ayant pas d'autres propositions, madame Andrée Bouchard demande dans l'ordre inverse des propositions reçues si chacun des candidats accepte la proposition faite à leur égard;

Monsieur Lionel Degoud refuse la proposition.

Monsieur Pierre Hamelin accepte la proposition.

Madame Josée Hébert refuse la proposition.

Monsieur Pierre Boudreau accepte la proposition.

Madame Isabelle Brulotte accepte la proposition.

Monsieur Stéphane Surprenant accepte la proposition.

HR 17.11.14 004

En conséquence, il est proposé par madame Nadine Arseneault :

Que madame Isabelle Brulotte ainsi que messieurs Pierre Boudreau, Pierre Hamelin et Stéphane Surprenant soient nommés membres du comité exécutif de la Commission scolaire pour un mandat de deux ans.

05.6 <u>NOMINATION DE COMMISSAIRES SUR DIVERS COMITÉS INTERNES</u>

05.6.1 COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES (document SG 17.11.14-05.6.1)

Considérant que le comité des ressources humaines est constitué de trois commissaires élus, la présidente du conseil des commissaires, un commissaire parent, un membre de la direction générale et la direction du Service des ressources humaines (résolution HR 14.11.11-013);

Considérant que le mandat des commissaires est d'une durée de deux ans (résolution HR 14.11.11-013);

Considérant que les mandats de madame Isabelle Brulotte et de monsieur Pierre Hamelin viennent à échéance à la présente séance (résolution HR 15.11.17-010);

Monsieur Pierre Hamelin propose monsieur Lionel Degoud. Monsieur François Blais propose monsieur Pierre Therrien.

N'ayant pas d'autres propositions, madame Andrée Bouchard demande dans l'ordre inverse des propositions reçues si chacun des candidats accepte la proposition faite à leur égard;

Monsieur Pierre Therrien accepte la proposition. Monsieur Lionel Degoud accepte la proposition.

HR 17.11.14 005

En conséquence, il est proposé par madame Manon Côté :

Que messieurs Lionel Degoud et Pierre Therrien soient nommés membres du comité des ressources humaines pour un mandat de deux ans.

Adopté à l'unanimité.

05.6.2 COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE (document SG 17.11.14-05.6.2)

Considérant que le comité de gouvernance et d'éthique est constitué de cinq commissaires élus, la présidente du conseil des commissaires, un commissaire parent, le directeur général et le secrétaire général (résolution HR 14.11.11-015);

Considérant que le mandat des commissaires est d'une durée de deux ans (HR 14.11.11-015);

Considérant que les mandats de messieurs François Blais et Pierre Boudreau viennent à échéance à la présente séance (HR 15.11.17-012);

Madame Nadine Arseneault propose monsieur François Blais. Monsieur Réjean Bessette propose monsieur Pierre Boudreau.

N'ayant pas d'autres propositions, madame Andrée Bouchard demande dans l'ordre inverse des propositions reçues si chacun des candidats accepte la proposition faite à leur égard;

Monsieur Pierre Boudreau accepte la proposition. Monsieur François Blais accepte la proposition.

<u>HR 17.11.14</u>

006

En conséquence, il est proposé par madame Isabelle Brulotte :

Que messieurs François Blais et Pierre Boudreau soient nommés membres du comité de gouvernance et d'éthique pour un mandat de deux ans.

Adopté à l'unanimité.

05.6.3 COMITÉ DE VÉRIFICATION (document SG 17.11.14-05.6.3)

Considérant que le comité de vérification est constitué de trois commissaires élus, la présidente du conseil des commissaires, un commissaire parent, un membre de la direction générale et la direction du Service des ressources financières (résolution HR 14.11.11-018);

Considérant que le mandat des commissaires est d'une durée de deux ans (résolution (HR 14.11.11-018);

Considérant que les mandats de madame Gisèle Bombardier et monsieur Lionel Degoud viennent à échéance à la présente séance (résolution HR 15.11.17-014 et HR 16.11.15-008);

Madame Josée Hébert propose monsieur Lionel Degoud. Madame Gisèle Bombardier propose monsieur Stéphane Surprenant.

N'ayant pas d'autres propositions, madame Andrée Bouchard demande dans l'ordre inverse des propositions reçues si chacun des candidats accepte la proposition faite à leur égard;

Monsieur Stéphane Surprenant accepte la proposition. Monsieur Lionel Degoud accepte la proposition.

HR 17.11.14 007

En conséquence, il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que messieurs Lionel Degoud et Stéphane Surprenant soient nommés membres du comité de vérification, pour un mandat de deux ans.

Adopté à l'unanimité.

05.6.4 COMITÉ CONSULTATIF DU TRANSPORT (document SG 17.11.14-05.6.4)

Considérant l'article 188 de la *Loi sur l'Instruction publique* et l'article 2 du *Règlement sur le transport des élèves*, lequel indique que le comité consultatif de transport des élèves est notamment composé de deux commissaires;

Considérant que les mandats de madame Gisèle Bombardier et monsieur François Blais viennent à échéance à la présente séance (résolution HR 16.11.15-009);

Monsieur Stéphane Surprenant propose monsieur François Blais. Madame Nadine Arseneault propose monsieur Réjean Bessette. Madame Gisèle Bombardier propose madame Josée Hébert.

N'ayant pas d'autres propositions, madame Andrée Bouchard demande dans l'ordre inverse des propositions reçues si chacun des candidats accepte la proposition faite à leur égard;

Madame Josée Hébert accepte la proposition. Monsieur Réjean Bessette accepte la proposition. Monsieur François Blais refuse la proposition.

HR 17.11.14 008

En conséquence, il est proposé par madame Annie Ducharme :

Que madame Josée Hébert et monsieur Réjean Bessette soient membres du comité consultatif du transport pour l'année scolaire 2017-2018.

Adopté à l'unanimité.

05.6.5 COMITÉ DE RÉVISION DE DÉCISION (document SG 17.11.14-05.6.5)

Considérant l'article 11 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit que le conseil des commissaires peut instituer un comité pour entendre toutes demandes de révision de décision soumises en vertu des articles 9 à 12 de ladite loi:

Considérant la *Procédure de révision d'une décision* adoptée le 12 juillet 1999 (AG PR 01) par le conseil des commissaires, laquelle prévoit que le comité d'étude chargé d'entendre les demandes de révision est constitué de la présidente du conseil des commissaires, de deux commissaires élus, d'un commissaire-parent et d'un représentant à la direction générale;

Considérant que le conseil des commissaires désigne également quatre commissaires substituts, dont un commissaire-parent;

Considérant que les mandats de mesdames Manon Côté, Annie Ducharme et Josée Hébert à titre de membre du comité de révision de décision viennent à échéance à la présente séance;

Considérant que les mandats de mesdames Nadine Arseneault et Isabelle Brulotte ainsi que messieurs Lionel Degoud et Stéphane Surprenant à titre de membre substitut du comité de révision de décision viennent à échéance à la présente séance.

Monsieur François Blais propose madame Annie Ducharme.

Monsieur Lionel Degoud propose madame Josée Hébert.

Madame Gisèle Bombardier propose madame Manon Côté.

Monsieur Stéphane Surprenant propose madame Isabelle Brulotte.

Monsieur Stéphane Surprenant propose madame Nadine Arseneault.

Considérant qu'il n'y a pas d'autres propositions, madame Andrée Bouchard demande dans l'ordre inverse des propositions reçues si chaque candidat accepte la proposition faite à leur égard;

Madame Nadine Arseneault accepte la proposition.

Madame Isabelle Brulotte accepte la proposition.

Madame Manon Côté accepte la proposition.

Madame Josée Hébert accepte la proposition.

Madame Annie Ducharme accepte la proposition.

Considérant qu'il y a plus de deux commissaires élus qui ont accepté leur mise en candidature;

HR 17.11.14 009

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

De procéder à la tenue d'un vote secret afin de déterminer les commissaires élus qui seront nommés membres du comité de révision de décision et de nommer mesdames Dominique Lachapelle et Sophie Latreille pour agir à titre de scrutatrices.

Considérant le résultat du vote secret, les personnes ayant obtenu la majorité des votes, sont mesdames Manon Côté et Annie Ducharme.

Mesdames Nadine Arseneault et Isabelle Brulotte acceptent d'agir à titre de substitut.

Pour les autres postes de substitut :

Monsieur Pierre Hamelin propose monsieur Lionel Degoud. Madame Gisèle Bombardier propose monsieur Stéphane Surprenant. Madame Isabelle Brulotte propose monsieur François Blais.

Considérant qu'il n'y a pas d'autres propositions, madame Andrée Bouchard demande dans l'ordre inverse des propositions reçues si chaque candidat accepte la proposition faite à leur égard;

Monsieur François Blais accepte la proposition.

Monsieur Stéphane Surprenant accepte la proposition.

Monsieur Lionel Degoud accepte la proposition.

HR 17.11.14 010

En conséquence, il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que mesdames Manon Côté, Annie Ducharme et Josée Hébert soient membres du comité de révision de décision pour la prochaine année.

Et

Que mesdames Nadine Arseneault et Isabelle Brulotte ainsi que messieurs François Blais, Lionel Degoud et Stéphane Surprenant, soient nommés membres substituts du comité de révision de décision pour l'année scolaire 2017-2018.

Adopté à l'unanimité.

Considérant la tenue du vote secret;

HR 17.11.14 011

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

De procéder à la destruction des bulletins de vote.

Adopté à l'unanimité.

05.6.6 <u>COMITÉ D'APPRÉCIATION DU RENDEMENT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL</u> (document SG 17.11.14-05.6.6)

Considérant la *Politique d'appréciation du rendement du directeur général* (AGP 01) adoptée le 10 avril 2000 par le conseil des commissaires;

Considérant que le comité d'appréciation du directeur général est formé de la présidente du conseil, de trois commissaires élus et d'un commissaire-parent;

Considérant que les mandats de mesdames Nadine Arseneault et Manon Côté ainsi que messieurs Pierre Boudreau et Pierre Hamelin viennent à échéance à la présente séance;

Madame Gisèle Bombardier propose monsieur François Blais. Madame Josée Hébert propose monsieur Lionel Degoud.

Monsieur Réjean Bessette propose monsieur Pierre Hamelin. Madame Annie Ducharme propose madame Isabelle Brulotte. Madame Isabelle Brulotte propose madame Manon Côté. Monsieur François Blais propose monsieur Pierre Boudreau.

N'ayant pas d'autres propositions, madame Andrée Bouchard demande dans l'ordre inverse des propositions reçues si chacun des candidats accepte la proposition faite à leur égard;

Monsieur Pierre Boudreau accepte la proposition.

Madame Manon Côté refuse la proposition.

Madame Isabelle Brulotte accepte la proposition.

Monsieur Pierre Hamelin refuse la proposition.

Monsieur Lionel Degoud accepte la proposition.

Monsieur François Blais accepte la proposition.

HR 17.11.14 012

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Surprenant :

Que madame Isabelle Brulotte ainsi que messieurs François Blais, Pierre Boudreau et Lionel Degoud soient nommés membres du comité d'appréciation du directeur général pour l'année scolaire 2017-2018.

Adopté à l'unanimité.

05.7 PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES POUR LES ANNÉES 2018-2021, LA LISTE DES ÉCOLES ET DES CENTRES ET LES ACTES D'ÉTABLISSEMENT POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019 – DÉPÔT POUR CONSULTATION (documents SG 17.11.14-05.7, SG 17.11.14-05.7a, SG 17.11.14-05.7b et SG 17.11.14-05.7c)

Considérant les consultations devant être menées auprès des instances concernées à l'égard du plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2018-2021, la liste des écoles et des centres et les actes d'établissement pour l'année scolaire 2018-2019;

HR 17.11.14 013

Il est proposé par madame Manon Côté :

Que les projets de plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2018-2021, de la liste des écoles et des centres et des actes d'établissement pour l'année scolaire 2018-2019, présentés aux documents SG 17.11.14-05.7a, SG 17.11.14-05.7b et SG 17.11.14-05.7c, soient soumis aux consultations requises auprès des instances concernées;

Εt

De mandater monsieur Mario Champagne, directeur général adjoint et secrétaire général pour procéder auxdites consultations.

Adopté à l'unanimité.

05.8 <u>CESSION DE TERRAIN EN FAVEUR DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS</u> (document SG 17.11.14-05.8)

Considérant que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports procédera à la reconstruction du pont sur la 67e Avenue à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix;

Considérant que pour effectuer ces travaux, le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports demande à la Commission scolaire de lui céder une partie de terrain et de lui consentir une servitude de travail;

HR 17.11.14 014

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

Que la Commission scolaire des Hautes-Rivières cède au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports une partie du lot 90 du cadastre de la Paroisse de Saint-Valentin de la circonscription foncière de Saint-Jean, de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix:

Que la Commission scolaire des Hautes-Rivières accorde au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports une servitude réelle et temporaire de travail aux fins des travaux ci-haut mentionnés sur une partie du lot 90 et sur une partie du lot 89 au cadastre de la Paroisse de Saint-Valentin de la circonscription foncière de Saint-Jean, de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix;

Et

D'autoriser madame Andrée Bouchard, présidente et monsieur Éric Blackburn, directeur général à signer les documents requis pour donner plein effet au présent mandat, selon les termes et conditions déjà convenus entre les parties.

Adopté à l'unanimité.

06.1 OCTROI DES CONTRATS DE BERLINES (document SREJTS 17.11.14.06.1)

Considérant les besoins de notre organisation en transport scolaire pour l'année 2017-2018;

Considérant la nécessité d'apporter des changements significatifs à certains parcours de berlines suite aux modifications des heures d'entrée et de sortie des élèves pour l'année scolaire 2017-2018;

Considérant les six contrats retirés en début d'année au transporteur 9250-5981 Québec Inc. afin de procéder à de nouvelles ententes tenant compte des nouvelles réalités;

Considérant les ententes convenues entre la Commission scolaire et le transporteur 9250-5981 Québec Inc. pour la modification de six contrats de transport ainsi que l'ajout d'un contrat additionnel pour l'année scolaire 2017-2018;

HR 17.11.14 015

Il est proposé par madame Isabelle Brulotte :

D'autoriser l'octroi de contrats de berlines à la compagnie 9250-5981Québec Inc. pour l'année 2017-2018 selon la liste suivante :

No. du véhicule (parcours)	Coût annuel 2017-2018 (Taxes en sus)
1. 419	43 316,23 \$
2. 519	25 667,56 \$
3. 660	20 722,85 \$
4. 680	53 768,90 \$
5. 735	24 043,49 \$
6. 736	36 848,64 \$
7. 999	22 400,74 \$

06.2 <u>AFFILIATION AU RÉSEAU DU SPORT ÉTUDIANT DU QUÉBEC DE LA</u> MONTÉRÉGIE (RSEQ MONTÉRÉGIE) (document SREJTS 17.11.14-06.2)

Considérant que le Réseau du Sport Étudiant du Québec de la région Montérégie (RSEQ Montérégie) est un organisme sans but lucratif qui regroupe l'ensemble des institutions d'enseignement affiliées de la région Montérégienne;

Considérant que la mission du Réseau du Sport Étudiant du Québec de la région Montérégie (RSEQ Montérégie) vise à assurer la promotion et le développement du sport et de l'activité physique au niveau primaire, secondaire et collégial, de l'initiation jusqu'au sport de haut niveau favorisant ainsi l'éducation, la réussite scolaire et la santé des jeunes;

Considérant les valeurs portées par le Réseau du Sport Étudiant du Québec de la région Montérégie (RSEQ Montérégie), soit :

- le développement physique et intellectuel de la personne;
- la réussite et la persévérance scolaire;
- l'éthique;
- la recherche de l'excellence;
- la responsabilisation;
- le sentiment d'appartenance;

Considérant les principaux services offerts par le Réseau du Sport Étudiant du Québec de la région Montérégie (RSEQ Montérégie):

- gestion, coordination et animation des ligues sportives;
- gestion, coordination et animation des programmes des saines habitudes de vie;
- coordination et promotion de championnats régionaux et provinciaux;
- valorisation de l'éthique sportive;
- stages de perfectionnement;

HR 17.11.14 016

Il est proposé par madame Annie Ducharme :

Que la Commission scolaire des Hautes-Rivières paie une affiliation de 350,00 \$ de base ainsi que 0,22 \$ pour le primaire et 0,23 \$ pour le secondaire, pour la population étudiante basée sur un critère per capita du nombre d'élèves de la Commission scolaire pour l'année 2017-2018. Cette affiliation symbolise la reconnaissance de la Commission scolaire aux buts que poursuit le Réseau du Sport Étudiant du Québec de la Montérégie, conformément aux lettres patentes de cette dernière.

Que le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières mandate à titre de déléguée auprès du Réseau du Sport Étudiant du Québec de la Montérégie :

• Madame Marie-France Paré, enseignante à l'école Capitaine-Luc-Fortin.

Le mandat de cette déléguée sera essentiellement en rapport avec le programme d'activités 2017-2018 que le Réseau du Sport Étudiant du Québec de la Montérégie a soumis à notre attention. À cet effet, elle est officiellement mandatée pour participer au processus de décision de ladite association et pour donner suite à la décision prise, conformément aux procédures établies dans notre Commission scolaire.

08.1 <u>ACHATS REGROUPÉS POUR L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE LOGICIELS DE RÉSEAU</u> (document TI 17.11.14-08.1)

Considérant que le Centre collégial des services regroupés (CCSR) publie un appel d'offres exclusivement pour le secteur de l'éducation;

Considérant que les contrats résultant de cet appel d'offres mis en place par le Centre collégial des services regroupés (CCSR) permettront l'acquisition d'équipements et de logiciels de réseau pour les établissements scolaires;

Considérant que le mandat offre un volet pour l'acquisition d'équipements et de matériel en lien avec le réseau sans fil et que la Commission scolaire des Hautes-Rivières devra faire l'acquisition de ce type de matériel dans le cadre des agrandissements et de ses besoins opérationnels pour l'année en cours et les années subséquentes;

Considérant que la durée de ce mandat est de 24 mois et se renouvellera automatiquement lors des renouvellements du contrat, le cas échéant, et que la validité maximale de ce mandat est de 36 mois;

Considérant que la *Loi sur les contrats des organismes publics* oblige les organismes publics à signifier leur intérêt à faire partie d'une négociation en confiant un mandat au regroupement;

HR 17.11.14 017

Il est proposé par monsieur François Blais :

D'autoriser la participation de la Commission scolaire des Hautes-Rivières aux achats regroupés résultant de l'entente avec le Centre collégial des services regroupés (CCSR) pour l'acquisition d'équipements et de logiciels de réseau.

De déléguer la directrice du Service des technologies de l'information à signer, pour et au nom de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, le mandat d'achat et les bons de commande qui en découleront, dans le respect des enveloppes budgétaires déjà prévues pour chacune des années, s'il y a lieu.

Adopté à l'unanimité.

09.1 **ENGAGEMENTS** (document RH 17.11.14-09.1)

Considérant la liste de priorité d'embauche du personnel de soutien;

HR 17.11.14 018

Il est proposé par madame Manon Côté :

Que madame Sonia Cayer soit engagée pour un poste régulier à temps plein (35 heures par semaine) d'agente de bureau, classe I au Service des ressources humaines et ce, à compter du 15 novembre 2017.

Adopté à l'unanimité.

Considérant la liste de priorité d'embauche du personnel de soutien;

HR 17.11.14 019

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que madame Stéphany Paradis soit engagée pour un poste régulier à temps partiel à caractère cyclique (22,5 heures par semaine) d'éducatrice en service de garde à l'école de Ramezay, édifice Crevier et ce, à compter du 15 novembre 2017.

Adopté à l'unanimité.

Considérant la recommandation du comité de sélection, composé de mesdames Manon Côté, Mey Loung Hoeu, Katleen Loiselle et Chantal Noël, tenu le 12 octobre 2017;

HR 17.11.14 020

Il est proposé par madame Isabelle Brulotte :

Que madame Noémie Fleury soit engagée pour un poste régulier à temps plein (35 heures par semaine) d'analyste au Service des ressources financières et de l'organisation scolaire et ce, à compter du 20 novembre 2017.

Adopté à l'unanimité.

Considérant la recommandation du comité de sélection, composé de mesdames Manon Côté, Martine Ethier-Fournier, Rose-Marie Joanis, Marie-Pier Petit et Esther Simard, tenu le 26 octobre 2017;

HR 17.11.14 021

Il est proposé par monsieur Réjean Bessette :

Que madame Annie Létourneau soit engagée pour un poste régulier à temps plein (35 heures par semaine) de secrétaire d'école à l'école Sacré-Cœur et ce, à compter du 15 novembre 2017.

Adopté à l'unanimité.

Considérant la recommandation du comité de sélection, composé de mesdames Manon Côté, Martine Ethier-Fournier, Rose-Marie Joanis, Marie-Pier Petit et Esther Simard, tenu le 26 octobre 2017:

HR 17.11.14 022

Il est proposé par monsieur Pierre Therrien :

Que madame Claudia Poulin soit engagée pour un poste régulier à temps plein (35 heures par semaine) de secrétaire d'école à l'école Joséphine-Dandurand et ce, à compter du 15 novembre 2017.

Adopté à l'unanimité.

10.1 RÉGIME D'EMPRUNTS À LONG TERME (documents RF 17.11.14-10.1)

Attendu que, conformément à l'article 78 de la *Loi sur l'administration financière* (RLRQ, chapitre A-6.001), la Commission scolaire des Hautes-Rivières (l'« Emprunteur ») désire instituer un régime d'emprunts lui permettant d'effectuer, de temps à autre d'ici le 30 septembre 2018, des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 51 887 000 \$;

Attendu que, conformément à l'article 83 de cette loi, l'Emprunteur désire prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

Attendu qu'il y a lieu d'instituer un régime d'emprunts permettant à l'Emprunteur d'effectuer des emprunts à long terme, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, ainsi que les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à effectuer et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime et à en approuver les conditions et modalités;

Attendu que le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport (le « Ministre ») a autorisé l'institution du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 8 novembre 2017.

HR 17.11.14 023

Il est proposé par madame Annie Ducharme :

- 1. Qu'un régime d'emprunts en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer de temps à autre d'ici le 30 septembre 2018, des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 51 887 000 \$, soit institué:
- 2. Que les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du présent régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :
 - a) malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de quinze mois s'étendant du 1^{er} juillet au 30 septembre et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour une telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des commissions scolaires, soit dépassé;
 - b) l'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du Gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux commissions scolaires, ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par le ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;
 - c) chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - d) le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné, que pour financer les dépenses d'investissement et les dépenses inhérentes aux investissements de l'Emprunteur subventionnées par le ministre;
- 3. Qu'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, on ne tienne compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur;
- 4. Qu'en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :
 - a) l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à conclure entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - b) chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

- c) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 1267-2001 du 24 octobre 2001, modifié par les décrets numéro 1057-2013 du 23 octobre 2013 et numéro 1152-2015 du 16 décembre 2015, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre; et
- d) aux fins d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par le ministre, au nom du Gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement.
- 5. Que l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté en vertu du présent régime, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;
- 6. Que l'un ou l'autre des dirigeants suivants :

La présidente;

ou le vice-président;

ou le directeur général;

ou le directeur général adjoint;

de l'Emprunteur, **pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement**, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, la convention d'hypothèque mobilière et le billet, à consentir à toute clause et garantie non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes, à livrer le billet, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes, ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;

7. Que, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.

Adopté à l'unanimité.

11.1 ADJUDICATION DE CONTRATS

11.1.1 <u>ACQUISITION DE SYSTÈME DE NAVIGATION GLOBAL SATELLITAIRE - ÉCOLE PROFESSIONNELLE DES MÉTIERS, ÉDIFICE LAURIER</u> (document RM 17.11.14-11.1.1)

Considérant l'analyse des soumissions reçues;

HR 17.11.14 024

Il est proposé par monsieur François Blais :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Cansel Survey Equipment Inc., le contrat pour l'acquisition de système de navigation global satellitaire pour l'École professionnelle des Métiers, Édifice Laurier, au montant de 134 675,00 \$ (taxes en sus).

11.1.2 <u>ACQUISITION D'APPAREILS D'ÉPILATION - ÉCOLE PROFESSIONNELLE DES MÉTIERS, ÉDIFICE NORMANDIE</u> (document RM 17.11.14-11.1.2)

Considérant l'analyse des soumissions reçues;

HR 17.11.14 025

Il est proposé par monsieur Réjean Bessette :

D'accorder aux plus bas soumissionnaires conformes, les contrats pour l'acquisition d'appareils d'épilation pour l'École professionnelle des Métiers, Édifice Normandie, le lot # 1, à Clarion Medical Technologies au montant de 72 500,00 \$ taxes en sus et le lot # 2, à Silhouet-tone au montant de 45 484,68 \$ taxes en sus.

Adopté à l'unanimité.

12- REMERCIEMENTS ET FÉLICITATIONS

HR 17.11.14 026

Il est proposé par monsieur Lionel Degoud :

Que des remerciements soient transmis à monsieur Daniel Malette, chauffeur d'autobus qui fait régulièrement des dons en argent aux écoles se trouvant en milieu moins favorisé, notamment à l'école Notre-Dame-de-Lourdes (secteur Iberville).

Adopté à l'unanimité.

12.1 <u>FÉLICITATIONS AUX ÉLUS MUNICIPAUX</u> (documents CC 17.11.14-12.1)

Considérant les élections municipales tenues le 5 novembre 2017;

HR 17.11.14 027

Il est proposé par monsieur Stéphane Surprenant :

Que des félicitations soient transmises à monsieur Yvan Pinsonneault, maire de la Municipalité d'Ange-Gardien, ainsi qu'à tous les conseillers élus.

La Commission scolaire des Hautes-Rivières vous assure de son entière collaboration afin de contribuer ensemble au bien-être et à la réussite des élèves qui fréquentent nos établissements scolaires.

Adopté à l'unanimité.

Considérant les élections municipales tenues le 5 novembre 2017;

HR 17.11.14 028

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

Que des félicitations soient transmises à madame Danielle Charbonneau, mairesse de la Municipalité d'Henryville, ainsi qu'à tous les conseillers élus.

La Commission scolaire des Hautes-Rivières vous assure de son entière collaboration afin de contribuer ensemble au bien-être et à la réussite des élèves qui fréquentent nos établissements scolaires.

HR 17.11.14

029

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

Que des félicitations soient transmises à monsieur Jacques Lemaistre-Caron, maire de la Municipalité de Lacolle, ainsi qu'à tous les conseillers élus.

La Commission scolaire des Hautes-Rivières vous assure de son entière collaboration afin de contribuer ensemble au bien-être et à la réussite des élèves qui fréquentent nos établissements scolaires.

Adopté à l'unanimité.

Considérant les élections municipales tenues le 5 novembre 2017;

HR 17.11.14 030

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que des félicitations soient transmises à madame Caroline Gagnon, mairesse de la Ville de Marieville, ainsi qu'à tous les conseillers élus.

La Commission scolaire des Hautes-Rivières vous assure de son entière collaboration afin de contribuer ensemble au bien-être et à la réussite des élèves qui fréquentent nos établissements scolaires.

Adopté à l'unanimité.

Considérant les élections municipales tenues le 5 novembre 2017;

HR 17.11.14 031

Il est proposé par monsieur Réjean Bessette :

Que des félicitations soient transmises à madame Suzanne Boulais, mairesse de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, ainsi qu'à tous les conseillers élus.

La Commission scolaire des Hautes-Rivières vous assure de son entière collaboration afin de contribuer ensemble au bien-être et à la réussite des élèves qui fréquentent nos établissements scolaires.

Adopté à l'unanimité.

Considérant les élections municipales tenues le 5 novembre 2017;

HR 17.11.14 032

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

Que des félicitations soient transmises à monsieur Réal Ryan, maire de la Municipalité de Noyan, ainsi qu'à tous les conseillers élus.

La Commission scolaire des Hautes-Rivières vous assure de son entière collaboration afin de contribuer ensemble au bien-être et à la réussite des élèves qui fréquentent nos établissements scolaires.

HR 17.11.14

033

Il est proposé par monsieur Réjean Bessette :

Que des félicitations soient transmises à monsieur Jacques Ladouceur, maire de la Municipalité de Richelieu, ainsi qu'à tous les conseillers élus.

La Commission scolaire des Hautes-Rivières vous assure de son entière collaboration afin de contribuer ensemble au bien-être et à la réussite des élèves qui fréquentent nos établissements scolaires.

Adopté à l'unanimité.

Considérant les élections municipales tenues le 5 novembre 2017;

HR 17.11.14

034

Il est proposé par monsieur Stéphane Surprenant :

Que des félicitations soient transmises à monsieur Michel Arseneault, maire de la Municipalité de Rougemont, ainsi qu'à tous les conseillers élus.

La Commission scolaire des Hautes-Rivières vous assure de son entière collaboration afin de contribuer ensemble au bien-être et à la réussite des élèves qui fréquentent nos établissements scolaires.

Adopté à l'unanimité.

Considérant les élections municipales tenues le 5 novembre 2017;

HR 17.11.14

035

Il est proposé par madame Josée Hébert :

Que des félicitations soient transmises à monsieur Luc Mercier, maire de la Municipalité de Saint-Alexandre, ainsi qu'à tous les conseillers élus.

La Commission scolaire des Hautes-Rivières vous assure de son entière collaboration afin de contribuer ensemble au bien-être et à la réussite des élèves qui fréquentent nos établissements scolaires.

Adopté à l'unanimité.

Considérant les élections municipales tenues le 5 novembre 2017;

HR 17.11.14

036

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

Que des félicitations soient transmises à monsieur Jacques Desmarais, maire de la Municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu, ainsi qu'à tous les conseillers élus.

La Commission scolaire des Hautes-Rivières vous assure de son entière collaboration afin de contribuer ensemble au bien-être et à la réussite des élèves qui fréquentent nos établissements scolaires.

HR 17.11.14 037

Il est proposé par monsieur Stéphane Surprenant :

Que des félicitations soient transmises à monsieur Guy Benjamin, maire de la Ville de Saint-Césaire, ainsi qu'à tous les conseillers élus.

La Commission scolaire des Hautes-Rivières vous assure de son entière collaboration afin de contribuer ensemble au bien-être et à la réussite des élèves qui fréquentent nos établissements scolaires.

Adopté à l'unanimité.

Considérant les élections municipales tenues le 5 novembre 2017;

HR 17.11.14 038

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

Que des félicitations soient transmises à madame Renée Rouleau, mairesse de la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville, ainsi qu'à tous les conseillers élus.

La Commission scolaire des Hautes-Rivières vous assure de son entière collaboration afin de contribuer ensemble au bien-être et à la réussite des élèves qui fréquentent nos établissements scolaires.

Adopté à l'unanimité.

Considérant les élections municipales tenues le 5 novembre 2017;

HR 17.11.14 039

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que des félicitations soient transmises à madame Lise Sauriol, mairesse de la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur, ainsi qu'à tous les conseillers élus.

La Commission scolaire des Hautes-Rivières vous assure de son entière collaboration afin de contribuer ensemble au bien-être et à la réussite des élèves qui fréquentent nos établissements scolaires.

Adopté à l'unanimité.

Considérant les élections municipales tenues le 5 novembre 2017;

HR 17.11.14 040

Il est proposé par monsieur François Blais :

Que des félicitations soient transmises à monsieur Alain Laplante, maire de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, ainsi qu'à tous les conseillers élus.

La Commission scolaire des Hautes-Rivières vous assure de son entière collaboration afin de contribuer ensemble au bien-être et à la réussite des élèves qui fréquentent nos établissements scolaires.

HR 17.11.14 041

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que des félicitations soient transmises à madame Jocelyne G. Deswarte, mairesse de la Municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu, ainsi qu'à tous les conseillers élus.

La Commission scolaire des Hautes-Rivières vous assure de son entière collaboration afin de contribuer ensemble au bien-être et à la réussite des élèves qui fréquentent nos établissements scolaires.

Adopté à l'unanimité.

Considérant les élections municipales tenues le 5 novembre 2017;

HR 17.11.14 042

Il est proposé par monsieur Stéphane Surprenant :

Que des félicitations soient transmises à monsieur Robert Vyncke, maire de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford, ainsi qu'à tous les conseillers élus.

La Commission scolaire des Hautes-Rivières vous assure de son entière collaboration afin de contribuer ensemble au bien-être et à la réussite des élèves qui fréquentent nos établissements scolaires.

Adopté à l'unanimité.

Considérant les élections municipales tenues le 5 novembre 2017;

HR 17.11.14 043

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

Que des félicitations soient transmises à monsieur Claude Leroux, maire de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, ainsi qu'à tous les conseillers élus.

La Commission scolaire des Hautes-Rivières vous assure de son entière collaboration afin de contribuer ensemble au bien-être et à la réussite des élèves qui fréquentent nos établissements scolaires.

Adopté à l'unanimité.

Considérant les élections municipales tenues le 5 novembre 2017;

HR 17.11.14 044

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

Que des félicitations soient transmises à monsieur Martin Thibert, maire de la Municipalité de Saint-Sébastien, ainsi qu'à tous les conseillers élus.

La Commission scolaire des Hautes-Rivières vous assure de son entière collaboration afin de contribuer ensemble au bien-être et à la réussite des élèves qui fréquentent nos établissements scolaires.

HR 17.11.14 045

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

Que des félicitations soient transmises à monsieur Pierre Chamberland, maire de la Municipalité de Saint-Valentin, ainsi qu'à tous les conseillers élus.

La Commission scolaire des Hautes-Rivières vous assure de son entière collaboration afin de contribuer ensemble au bien-être et à la réussite des élèves qui fréquentent nos établissements scolaires.

Adopté à l'unanimité.

Considérant les élections municipales tenues le 5 novembre 2017;

HR 17.11.14 046

Il est proposé par monsieur Réjean Bessette :

Que des félicitations soient transmises à monsieur Denis Paquin, maire de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir, ainsi qu'à tous les conseillers élus.

La Commission scolaire des Hautes-Rivières vous assure de son entière collaboration afin de contribuer ensemble au bien-être et à la réussite des élèves qui fréquentent nos établissements scolaires.

Adopté à l'unanimité.

Considérant les élections municipales tenues le 5 novembre 2017;

HR 17.11.14 047

Il est proposé par madame Annie Ducharme :

Que des félicitations soient transmises à monsieur Jacques Lavallée, maire de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois, ainsi qu'à tous les conseillers élus.

La Commission scolaire des Hautes-Rivières vous assure de son entière collaboration afin de contribuer ensemble au bien-être et à la réussite des élèves qui fréquentent nos établissements scolaires.

Adopté à l'unanimité.

Considérant les élections municipales tenues le 5 novembre 2017;

HR 17.11.14 048

Il est proposé par monsieur Stéphane Surprenant :

Que des félicitations soient transmises à monsieur Patrick Bonvouloir, maire de la Municipalité de Sainte-Brigide d'Iberville, ainsi qu'à tous les conseillers élus.

La Commission scolaire des Hautes-Rivières vous assure de son entière collaboration afin de contribuer ensemble au bien-être et à la réussite des élèves qui fréquentent nos établissements scolaires.

HR 17.11.14 049

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

Que des félicitations soient transmises à monsieur Jacques Landry, maire de la Municipalité de Venise-en-Québec, ainsi qu'à tous les conseillers élus.

La Commission scolaire des Hautes-Rivières vous assure de son entière collaboration afin de contribuer ensemble au bien-être et à la réussite des élèves qui fréquentent nos établissements scolaires.

Adopté à l'unanimité.

13. <u>AUTRES SUJETS</u>

Aucun autre sujet n'a été traité.

14. <u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>

HR 17.11.14 050

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que la séance soit levée.

LA PRÉSIDENTE	LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL